

Formation Professionnelle

« Améliorer son organisation avec les cartes mentales »

Public visé : Architectes, Maîtres d'œuvre

Pré-requis :

Avoir l'expérience de rendez-vous client et d'organisation de chantier. Il n'est pas nécessaire de savoir dessiner.

Objectifs :

- Comprendre le principe des cartes mentales
- Concevoir des cartes mentales adaptées à son activité : préparation de réunion, prise de notes, planification, communication
- Augmenter son efficacité tout en gagnant en créativité

Programme

1) Principes de bases, règles et outils des cartes mentales

- Découvrir les principes et règles de la conception d'une carte mentale
- Identifier les différences entre cartes mentales et cartes à bulles
- Parcourir différents logiciels de conception de cartes mentales
- Identifier les fonctions de conception collaborative

2) Cartes mentales et organisation de travail

- Filtrer les informations utiles
- Apprendre à construire une carte mentale
- Appliquer les principes par la conception de 3 modèles de cartes mentales pour cadrer un rendez-vous, prendre des notes, suivre un chantier

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos
- Etudes de cas concrets

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation lors de cas pratiques et d'exercices d'application.

Moyens Techniques :

- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Exercices pratiques
- Feuilles
- Feutres personnels du stagiaire à amener le jour de la formation
- Tablette ou ordinateur personnel du stagiaire à amener le jour de la formation

Formateur :

DANIEL Elodie : Facilitatrice créative et formatrice en pensée visuelle, elle s'est formée aux méthodes d'intelligence collective. La facilitation de dynamiques de groupes l'a conduite à utiliser la pensée visuelle pour améliorer la compréhension, la collaboration et l'organisation.

Informations pratiques :

Lieu *: Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 7 h (1 jour)

Tarif : 350€ HT et 420€ TTC



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.